MARDI 2 MAI 1911

XXIIe ANNÉE. — N° 7100. — MARDI 2 MAI 1911

LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Mardi 2 mai. — SAINT ATHANASE

LUNDI 1er MAI 1911

La journée

Le 1er mai est, à Paris, l'occasion d'un important déploiement du troupes. Nos quartiers en sont constamment sillonnés.

Le mot d'ordre des meneurs étant, du reste, d'éviter les provocations, on ne s'attend pas à une soirée très mouvementée.

❋

Les premières dépêches qui nous parviennent des départements donnent l'impression que le chômage est relativement restreint. A Brest, Bordeaux, Marseille, Lens, etc., la plupart des ouvriers ont continué à travailler.

❋

L'application de la loi sur les retraites ouvrières rencontre, en bien des localités, une résistance passive.

Aussi signale-t-on que, dans beaucoup de mairies, la rentrée des feuilles de demande d'inscription le 30 avril a été faible.

Ailleurs on se déclare satisfait.

A Paris, il y a eu 40 000 demandes.

❋

Les ministres se réuniront au Conseil mardi matin, à 9 h. 1/2.

❋

Les Turcs ont subi une très grave défaite dans l'Yémen. D'autre part, à Constantinople, la situation ministérielle inspire des inquiétudes.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

La revision de la Vulgate

Le Pape a reçu dimanche Dom Gasquet, Abbé des Bénédictins anglais, et président de la Commission de revision de la Vulgate, avec les membres de cette Commission.

Le jubilé cardinalice du cardinal Capecelatro

Le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, a célébré dimanche le vingt-cinquième anniversaire de sa promotion au cardinalat. Le cardinal a 87 ans. De grandes fêtes sont célébrées à Capoue. Le Pape a envoyé une précieuse lettre autographe. De nombreux cardinaux italiens et étrangers ont également envoyé des félicitations au vénérable jubilaire.

La réduction de la taxe des lettres

Le Journal Officiel publie un rapport des ministres des Finances et des Postes sur l'abaissement à 10 centimes de la taxe des lettres pendant l'exercice 1909.

Le produit de la taxe des correspondances postales s'est élevé en 1909 à 236 992 261 fr. 54.

Pour l'exercice 1905, pendant lequel la taxe des lettres était encore de 15 centimes, le produit avait été de 246 198 208 fr. 96.

Soit une diminution de 9 205 947 fr. 42 pour l'exercice 1909.

Cette diminution est due non seulement à la réforme de 1906 qui s'applique au seul tarif des lettres, mais encore aux modifications apportées par les lois subséquentes au régime autres catégories de correspondances postales.

Quant au seul produit de la taxe des lettres, plus on s'éloigne du point de départ de la réforme postale de 1906, moins il est facile de la dégager avec une approximation voisine de la réalité.

Pour 1909, la circulation ressort à 4 milliard 156 453 591 lettres, tandis qu'elle était en 1905 de 3 884 566 449, soit un accroissement de 271 887 142 lettres.

En raison toutefois de l'uniformité de taxe d'affranchissement des lettres et des cartes postales, le trafic de ces dernières est tombé de 17 188 900 en 1905 à 15 125 865 en 1909, de sorte qu'en tenant compte de cette diminution, l'accroissement de trafic provoqué par l'abaissement du tarif des lettres se trouve ramené au chiffre de 246 794 017 objets, soit, par rapport à 1905, une augmentation seulement de 25,03 pour 100 laissant encore subsister une moins-value de 20 109 040 fr. 80.

En ajoutant à cette somme la dépense de 4 114 156 francs nécessitée par la réforme, on constate que le résultat de la réduction à 10 centimes de la taxe des lettres se chiffre pour 1909 par un sacrifice de 24 223 223 fr. 80.

Toutefois, la comparaison des exercices 1905 et 1909 en ce qui concerne l'ensemble des produits postaux, télégraphiques fait ressortir, au profit de l'exercice 1909, une augmentation de recettes de 8 700 267 francs.

Catéchisme en images

Edition populaire (200e mille)

Un vol. in-4° jésus contenant 70 gravures en noir de 0m,22 × 0m,30 avec explication en regard de chaque gravure. Broché, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 45. Cartonné, 2 fr. 25 ; port, 0 fr. 60. Relié toile, 3 francs ; port, 0 fr. 75. Paris, 5, rue Bayard

La loi sur les retraites ouvrières

L'envoi — très incomplet du reste — fait par les soins des municipalités aux salariés atteints par la loi des retraites ouvrières, qui doit entrer en activité le 3 juillet prochain, a vivement attiré l'attention sur elle. Causons-en avec nos lecteurs.

Tous les journaux ont publié, et nous avons publié nous-mêmes, d'un côté les textes officiels qui règlent la question, de l'autre les informations relatives aux difficultés qui se présentent.

Les textes sont longs, difficiles à comprendre, incomplets sur certains détails. L'opposition à la loi est absolue dans bien des milieux. De sorte que beaucoup demandent si la loi sera appliquée. D'autres assurent que non. Beaucoup estiment que, pendant quelques années du moins, l'application sera partielle, mais qu'elle entrera dans les mœurs chez nous, comme elle y est entrée dans d'autres pays déjà.

Ceci étant dit pour résumer la situation, entrons dans notre sujet.

Longtemps avant que fût votée la loi, nous avons publié dans ce journal une série de douze articles qui demeurent vrais.

Nous y disions d'abord que le principe général des retraites ouvrières était certainement juste. Nous rappellons que les administrations de l'Etat, les chemins de fer, les grandes industries, les grandes banques, les mines ont leurs retraites organisées. Nous racontions, en particulier, que les ouvriers de la Maison de la Bonne Presse, grâce à un prélèvement sur leur salaire de 5 %, que grossit un généreux versement patronal de 6 %, ont constitué une caisse qui permettra dans quelques années, à ceux d'entre eux qui auront versé à la caisse, d'avoir une fort belle retraite.

Et nous souhaitions que ce qui se fait ainsi pour beaucoup de privilégiés en France pût être étendu à tous. Nous ne pouvons que renouveler ce vœu. Il est trop juste pour qu'on puisse hésiter à le formuler.

Mais nous ajoutions, avec M. de Gailhard-Bancel, qui déjà avait commencé à exposer sa pensée en public, qu'au lieu de retraites d'Etat il vaudrait mieux constituer des retraites professionnelles. Les professions organisées sauraient, en effet, mieux que l'Etat, établir le régime de retraites le plus convenable à chacun.

On a eu tort de ne pas le faire, malgré les interventions de notre éminent ami, et à la Chambre, et devant le pays. C'est pourquoi nous nous trouvons en face d'une loi difficile à exécuter, tout le monde le reconnaît.

Il y a du reste contre elle des oppositions complexes.

Tandis que les grands patrons prennent généralement eux-mêmes l'initiative d'assurer la constitution des retraites pour leur personnel, les petits patrons reculent devant cette charge nouvelle. Les ouvriers qui suivent l'inspiration de la C. G. T. s'élèvent avec violence contre une mesure qui serait un gage de paix sociale et elle se réalisait. Beaucoup d'indifférents se réfugient dans la passivité si chère à la foule. Les maires, enfin, redoutent les charges financières considérables qu'entraînera, surtout dans les centres, l'application de la loi.

Et il est, par suite, certain que le nombre des feuilles de demande d'inscription régulièrement rentrées dans les mairies à cette date du 1er mai, où elles devraient y être revenues garnies, est relativement faible. Le nombre des feuilles distribuées a été du reste lui-même restreint.

Mais ici il convient de rappeler l'observation que faisait un des représentants de l'Allemagne au Congrès de l'*Action populaire* : « Pendant les premières années, disait-il, la loi allemande des retraites a rencontré bien des oppositions et s'est heurtée à des résistances. Mais lorsqu'on a vu les pensions venir régulièrement à ceux qui avaient fait la nécessaire pour les avoir, une évolution s'est produite, et on peut dire aujourd'hui que la loi est appliquée en Allemagne. »

En France, dès cette année, les ouvriers âgés de 65 à 70 ans, n'ayant pas l'âge pour recevoir les allocations légales de l'assistance aux vieillards, peuvent recevoir des pensions d'une centaine de francs. — Les salariés âgés de 45 à 55 ans, s'ils cotisent régulièrement, grâce à une allocation spéciale, auront droit, à 65 ans, à une rente de 100 à 130 francs. — Et ceux de 35 à 45 ans, après versements réguliers, auront droit à une rente de 140 à 190 francs.

Comme il est arrivé en Allemagne, lorsqu'on verra ces bénéficiaires de la loi des retraites toucher régulièrement, il est assez vraisemblable que la loi trouvera plus de partisans.

Puis viendra le tour de la jeunesse actuelle. On sait que par des versements patronaux et ouvriers de 9 francs par an pour les hommes, 6 francs pour les femmes, 4 fr. 50 pour les jeunes gens, le but de la loi est de constituer à chaque salarié, à 65 ans, une retraite qui peut aller à 1 franc par jour si on a versé depuis l'âge de 18 ans. La liquidation de la retraite pourra être demandée, du reste, à 55 ans, mais alors elle sera plus faible.

Ces explications données, pour répondre aux lettres qui de partout nous demandent ce que nous augurons de l'application de la loi, ajoutons trois observations de détail et deux autres de caractère général.

Nos observations de détail portent sur les feuilles qui ont été distribuées aux ouvriers pour être garnies.

1° On y demande quelle caisse d'assurance est choisie. Il importe d'observer que cette année on aura *quatre mois*, après le 3 juillet, pour arrêter ce choix, et que du reste on pourra toujours le changer à volonté. Il n'y a donc aucun inconvénient à ne pas répondre à cette question pour le moment. Et beaucoup, en effet, ne peuvent pas le faire, les caisses indépendantes n'ayant pas encore pu se constituer.

2° On demande, de plus, si les versements seront faits « avec capital réservé au profit des héritiers ». Chacun est libre. Mais il est évident que si l'assuré réserve à ses héritiers la restitution du capital versé par lui, la retraite, qui déjà n'est pas plantureuse, subira une importante diminution.

3° Les salariés qui n'ont pas reçu de feuilles à garnir peuvent en réclamer à la mairie.

Terminons par deux réflexions d'ordre général :

La première est que nous demeurons absolument partisan de la pensée de M. de Gailhard-Bancel, qui, nous l'espérons, l'exposera à nouveau dans nos colonnes.

La loi permet de former des caisses professionnelles. Comme on le disait au Congrès de l'*Action populaire*, il serait sage d'en profiter et d'offrir au public ces caisses indépendantes.

Aujourd'hui même, dans nos pages documentaires, nous publions l'appel adressé en ce sens par M. de Marcillac aux Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin. Sous l'impulsion des agriculteurs de France, cet appel va se généraliser.

Nous souhaitons vivement qu'il soit entendu et que d'autres professions imitent l'exemple de l'agriculture. C'est une occasion exceptionnelle de faire un pas vers l'organisation professionnelle si désirable.

Plus on étudie la question, plus on est amené à conseiller la création de caisses indépendantes.

Puis observons que pour l'application d'une loi si complexe, ce qu'il faudrait, avant tout, c'est que le pays eût confiance. Il ne l'a pas, et voilà pourquoi la loi rencontre tant de difficultés, dont beaucoup ne sont pas exemptes d'inspiration d'opposition politique ou sociale.

C'est un crime que le gouvernement français commet, depuis un quart de siècle surtout, de gouverner contre la moitié de la nation. Il se heurte à une opposition redoutable, lorsqu'il veut appliquer une loi, même juste, qui a besoin du concours de tous.

Pour nous, qui faisons ici non une œuvre de parti mais une œuvre de paix, de religion, de justice, nous ne cacherons pas les défauts et les difficultés d'exécution de la loi, mais nous ne prendrons pas, en détournant de son exécution, la responsabilité de priver quiconque du bénéfice d'une mesure dont le principe est juste.

Nous formons le vœu de voir se multiplier les caisses professionnelles indépendantes.

Et nous voudrions que chacun de nos modestes lecteurs, lorsqu'il sera vieux, ait le soulagement de toucher une petite rente, qui est toujours la bienvenue.

FRANC.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

A. C., à Sombascourt, filial attachement, 100 fr. — Mme Victor Cortyl, 100 fr. — M. le chanoine Themé, à B., 200 fr. — Anonyme du Cher, 100 fr. — Mme T. de P., à T., 50 fr. — Que Dieu inspire aux catholiques de prendre le deuil, 5 fr. — M. l'abbé Bousrez, vicaire à M., 5 fr. — Cœur de Jésus que votre règne arrive, 15 fr. — M. Marchand, à St-E., 2 fr. — M. Grosgean, à D., 5 fr. — B. J. B., 1 fr. 50. — M. le curé de Plantay (Ain), 2 fr. — Reconnaissance à Pie X de deux petites communiantes de Ch. J. et R. B., 5 fr. — M. H. Benjamin, à S., 10 fr. — M. A. Jobey, à L., 2 fr. — Anonyme de St-O., 5 fr. — M. Augier Moïse, à A., 1 fr. 50. Mlle Céline Augier, à C., 1 fr. 50. — Mlle Collin, à P., 5 fr. — Un Basque aimant le Pape, 1 fr. — Mlle A. Fayau, à B. et sa mère, 2 fr. — M. l'abbé Grisey, curé de A., 2 fr. — Que la Saint-Père daigne bénir le père, la mère et les dix enfants, 10 fr. — Un curé de campagne, 1 fr. — M. F. Sibel, à M., 3 fr. — Mlle Agathe, 6 fr. — M. l'abbé Pelligand, 8 fr. 80. — M. Nobilo, à M., 5 fr. — A. E. (aumônier en Belgique), 5 fr. — Marie Dumeau, à M., 10 fr. — Mme A. Legrand, 10 fr. — Mme Gnenebaud, à T., 5 fr. — M. le chanoine Guigou, à M., 5 fr. — M. l'abbé S. Idoux, 0 fr. 50. — L. de Jésus, 0 fr. 50. — Un Philibertin, 15 fr. — M. A. Nicolet, à G., 10 fr. — Un officier d'artillerie, 4 fr.

Anonyme, 2 fr. — Les petits communiants de Villecelve, 5 fr. — Mme Colin, boulangère à L., 2 fr. — Une paroissienne de Saint-Antoine, Barle-Duc, H. F., 5 fr. — A Tourmerochs, Pontoise, 1 fr. — Mlle Rougeot de Briel, 5 fr. — Une malade, demande humblement la bénédiction du Saint-Père, 2 fr. — Une lectrice de la *Croix*, 2 fr. — Une mère pour un jeune ménage, 5 fr. — Anonyme de Flixieu, 5 fr. — Une grand'mère et deux de ses petits-enfants, 10 fr. — Mme Dufour, à Lagny-Thillot, 5 fr. — Amour filial. Très Saint-Père, bénissez-nous. Pierre Marie, 5 fr. — Que Dieu bénisse ma famille, 5 fr. — C. L., pour une grâce, 1 fr. — S. E., 10 fr. — Anonyme, 1 fr. — Raphaël Gabriel, filial hommage à Notre Saint-Père le Pape, 10 fr. — Très Saint-Père, bénissez-moi. M. C., Blois, 5 fr. — Une enfant de Marie, 5 fr. — Vive notre Saint-Père ! 3 fr. — M. l'abbé J. Gayraud, à V., 5 fr. — M. l'abbé Marescq, 2 fr. — Mme Louis Lebreton, à Angers, 3 fr. — Mlle Rose Lebreton, à Angers, 1 fr. 50. — Mlle Madeleine Lebreton, à Angers, 1 fr. 50. — M. Jean Retailleau, Arcachon, 2 fr. 50. — Mlle Marie Lebreton, Arcachon, 2 fr. 50. — Mme A. Labourier, à B., 5 fr. — Très Saint-Père, bénissez-nous. M. A., 1 fr. — M. l'abbé Galès, à V., 5 fr. — M. L. Pralier, à A., 2 fr. 50. — M. A., lecteur de la *Croix*, 2 fr. — Obole d'un prêtre pauvre qui sollicite une grâce, 1 fr. — Une Ardennaise, 5 fr. — E. C., à Noisy-le-Sec, 5 fr. — Catholique et française, G. D., 3 fr. — Anonyme de Tours, 2 fr.

M. P. J. B., 2 fr. — M. A. Périn, à Ch., 10 fr. — Une Aptesienne qui demande une grande ferveur à saint Joseph, 20 fr. — Mme d'Alsy, Avranches, 10 fr. — M. E. Robert, à V., 5 fr. — Mlle de Planeis, à M., 10 fr. — Mme Mésurlé des Garennes, 5 fr. — Offrande anonyme, 20 fr. Louis Rivoire, à St-J., 1 fr. — Roussel de Préville, 40 fr. — Marie Coupé, 1 fr. — Xavier Coupé, 1 fr. — Joseph Coupé, 1 fr. — Madeleine Coupé, 1 fr. — Jean Coupé, 1 fr. — M. et Mme Coupé, 5 fr. — Mme Olivier de la Tour du Breuil, 5 fr. — M. Eugène Monier-Vinard, avocat à O., 10 fr. — Une mère chrétienne de C. D. L. et son fils prêtre, 25 fr. — M. Challet, 10 fr. — Anonyme de Vals, 5 fr. — M. l'abbé Bernardin, à V., 5 fr. — Anonyme de D., 5 fr. — M. l'abbé Oallay, à D., 2 fr. — Jayet, à Grenoble, 10 fr. — Trois catholiques du canton du Morteau, 30 fr. — Don anonyme, 30 fr. — Que Dieu nous conserve Pie X, 20 fr. — Mlle Louise-Marie Devaux, 20 fr. — Anonyme d'Haubourdin, 1 fr. — Longue vie au Saint-Père, V. P., à Haubourdin, 1 fr. — Désiré Delattre, pour sa première Communion, à Haubourdin, 2 fr. — Un Bas-Breton, 20 fr. — Pour obtenir une faveur, 20 fr. — Alcatia-Montolivet, 3 fr. — M. et Mme B. N., à R., 10 fr. — R. G., aumônier, 5 fr. — *Dominus conservet eum*, 2 fr. — Couvent de Sainte-Thérèse d'Estella (Navarre), 10 fr.

Un Tertiaire, 2 fr. — Anonyme qui aime le Pape, 2 fr. — Une servante du Cœur de Jésus à Pie X, 3 fr. — M. l'abbé Vianney, à A., 5 fr. Anonyme de Paris, 3 fr. — Un petit curé du Poitou, 1 fr. — M. le curé de Saint-Léonard, à Alençon, 10 fr. — Trois prêtres de Saint-Léonard, à Alençon, 10 fr. — Anonyme de Saint-Léonard, à Alençon, 20 fr. — Mme Durupt et ses enfants, à Alençon, 5 fr. — M. L. Dutheil de la Rochère, 25 fr. — M. Crépin, à B., 20 fr. — Trois jeunes gens de la Sainte-Trinité, à Cherbourg, 2 fr. — L.-B. de Brunet, à P., 23 fr. 40. — Pour obtenir trois conversions, 5 fr. — Deux aumôniers de M., 10 fr. — M. l'abbé Maire, à P., 5 fr. — M. le chanoine Malaval, à M., 2 fr. — M. Grosbety, à Le V., 2 fr. — M. Emile Bourgoin, à P., 3 fr. — Un jeune prêtre qui demande sa guérison, 5 fr. — M.-G. de B. de Saint-Cyr, 5 fr. — Mlle Bellissen, à M., 20 fr. — Un anti-blocard, 5 fr. — M. l'abbé Madeline, à St-J.-la-C., 7 fr. 50. — Un pauvre capitaine, 2 fr.

Total : 47 380 fr. 70.

Le 41e pèlerinage de Pénitence à Jérusalem

(Par dépêche particulière de la « Croix »)

Constantinople, 30 avril.

Heureuse traversée de Beyrouth à Constantinople. Nous quittons Byzance joyeux, après les visites à Sainte-Sophie et Stamboul.

Les pèlerins ont assisté à une messe solennelle du rite grec, célébrée à Koum-Kapou ; des prières ferventes y ont été faites pour l'union des églises.

Temps superbe. Santés excellentes.

GAZETTE

Inquiétante statistique

L'administration générale de l'Assistance publique vient de fournir le relevé détaillé des recettes brutes des principaux théâtres de Paris, de 1850 à 1910. Nous y trouvons les chiffres que voici : ils ne laissent pas, à notre avis, d'être assez inquiétants :

1850. . . .	8 206 818 fr.
1860. . . .	14 432 944 fr.
1869. . . .	15 198 000 fr.
1880. . . .	22 614 018 fr.
1890. . . .	23 013 459 fr.
1895. . . .	29 661 331 fr.
1899. . . .	33 159 566 fr.
1901. . . .	33 949 536 fr.
1903. . . .	38 925 859 fr.
1905. . . .	41 933 968 fr.
1906. . . .	43 209 584 fr.
1907. . . .	45 753 048 fr.
1908. . . .	45 857 182 fr.
1909. . . .	51 419 517 fr.
1910. . . .	56 797 735 fr.

En la seule année 1910, les recettes des concerts et cafés-concerts de quartiers se sont élevées à près de 10 millions ; celles des bals, à près de 1 million ; celles des music-halls, à 7 millions et demi.

Un peuple qui s'amuse trop est un peuple qui déchoit.

Signes de vocation

Un papa anglais et protestant demandait un jour à un solennel et sentencieux ami à quelle carrière il devait destiner son fils, âgé de dix ans. L'ami répondit :

— Enfermez-le dans une chambre où vous aurez mis sur la table une Bible, une pomme et quelques pièces de monnaie. Après un quart d'heure, vous l'observerez.. S'il est en train de lire la Bible, vous en ferez un pasteur ; s'il ne s'intéresse qu'à la pomme, qu'il soit agriculteur ; s'il s'amuse à compter l'argent, qu'il devienne financier.

L'expérience fut faite, à ce que raconte M. Clément Vautel. Et quand l'ami en demanda le résultat, le père répondit :

— J'ai trouvé mon fils assis sur la Bible ; il avait mis l'argent en poche et mangeait la pomme...

Paroles d'un incroyant

M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics, est allé aux Sables-d'Olonne, pour présider à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du docteur Godet, ancien maire de la ville, et du nouvel hôpital.

Des discours ont été prononcés.

Aux députés de la région, qui réclamaient du gouvernement des mesures de protection en faveur de l'école laïque, M. Charles Dumont répondit :

« Je respecte la foi que je n'ai plus, mais je me crois obligé de défendre la libre pensée. Pourquoi la raison qui suffit à l'homme fait, ne suffirait-elle pas à l'enfant, et comment un jeune esprit ne reconnaîtrait-il pas, comme le nôtre, que ce n'est pas la Bible qui a découvert toutes ces merveilles modernes qui s'appellent le télégraphe, le téléphone, l'aéroplane ? »

Alors, quand il avait la foi, M. Charles Dumont croyait que la Bible avait découvert le télégraphe ?

On a la certitude, en écoutant M. Dumont, que la raison qui, d'après lui, suffit à l'homme fait, est manifestement insuffisante pour les ministres.

Geste de reine

En raison du prochain couronnement du roi d'Angleterre, toutes les industries de la mode sont en grande fièvre chez nos voisins. Or, la reine d'Angleterre a tenu à faire savoir, par la voie de la presse, qu'elle avait depuis longtemps commandé ses toilettes.

« J'espère, a-t-elle dit, que tout le monde fera comme moi, afin d'éviter aux ouvrières les fatigues excessives et le surmenage pendant les derniers jours qui précéderont la cérémonie. »

Nos élégantes Françaises seraient bien inspirées en se préoccupant, comme une simple reine, des fatigues et des veilles qu'elles imposent aux ouvrières, lorsqu'elles commandent leurs toilettes au dernier moment.

Echec à la robe entravée

La robe entravée n'aura plus accès aux cérémonies de la cour d'Angleterre : une circulaire du lord Chambellan a notifié cette décision royale aux couturiers du West End, en les priant d'en avertir leurs clientes.

L'une des principales raisons de cette extrême sévérité envers la robe entravée est qu'il est impossible, pour celles qui les portent, de faire de profondes révérences : il est interdit de courir devant le roi et la reine les dangers que comporterait une révérence trop prononcée dans une de ces robes très ajustées.

Il n'est pas interdit de croire qu'une raison de convenance a pu exercer une influence non moins grande sur les décisions du roi.

Pour vivre vieux

Chacun a son système pour vivre vieux, mais il y surgit souvent une circonstance indépendante de la volonté de chacun, qui détruit tout le système.

M. Thomas Edison, le célèbre inventeur américain, espère bien atteindre cent cinquante ans. Il mange exactement ce qu'il faut, c'est-à-dire très peu, dort six heures d'un profond sommeil et s'habille de la façon la plus flottante. Ses chaussures sont deux fois plus grandes que ses pieds ; ses chemises et ses pantalons, très larges, laissent à ses veines et artères la liberté de mouvement voulue pour le parfait accomplissement de leurs fonctions.

Par là, M. Edison, âgé de soixante-quatre ans, espère bien n'être pas encore à la moitié de sa course terrestre.

« Arrête, Bourreau ! »

M. le sénateur Girard, ancien garde des sceaux, est né à Montils (Charente-Inférieure), commune d'un millier d'habitants. Ses concitoyens viennent de lui offrir un banquet.

A cette occasion, M. Bourreau, maire de Montils, a prononcé une allocution, dans laquelle il a cruellement fait souffrir la modestie de l'ancien ministre. Qu'on en juge par ces extraits :

« Votre probité, votre intégrité, l'ampleur de votre caractère, votre travail seuls ont fait de notre compatriote un homme éminent, qui laissera son nom à la postérité.

» ... Les exemples de bonté, d'affection, de justice que vous nous avez donnés nous ont fait apprécier le beau et le bien en nous mettant au cœur une affection sans cesse croissante pour vous, personnification du bien et du juste.

» ... Ce Montils, berceau de nos premières ans, ce Montils que vous aimez, n'est plus un coin ignoré de la France. Vous lui avez fait une auréole par l'éclat et le prestige de votre nom. Montils aura par vous sa page dans l'histoire de l'honnêteté et de l'humanité, sa page dans l'histoire de la République. »

Quand Montils « aura sa page dans l'histoire de l'humanité », il faudra bien en réserver la moitié pour son maire, qui n'est pas un type ordinaire.

Mot de la fin

Les facteurs avaient pris la décision de chômer, mais, heureusement, ils ne l'ont pas appliquée à la lettre.

La révolte marocaine

Le commandant Brémond est entré à Fez

La nouvelle de l'entrée à Fez, le 26, de la mehalla du commandant Brémond est heureusement confirmée, de sources très différentes. Il n'y a donc pas lieu de douter de cette information.

Situation meilleure

D'autre part, le caïd Cherkaoui annonce que l'arrivée à Fez de la mehalla Brémond a accentué les dissensions parmi les assiégeants. Enfin, deux tribus, les Hyaina et les Beni-Ounraine, se seraient ralliées au sultan. Si ces nouvelles se trouvent confirmées, il est évident que la situation est meilleure.

Londres, 1er mai. — Le *Daily Mail* publie une dépêche de Tanger, disant qu'une lettre de Fez, datée du 26 avril, signale une grande amélioration dans la situation.

On peut considérer les routes comme ouvertes désormais. Les vivres sont abondants. Un grand nombre de Berbères Beni-M'tir sont retournés dans leurs tribus en apprenant la marche des colonnes françaises. Il paraît maintenant probable que les Européens ne seront pas obligés de quitter Fez.

Néanmoins, depuis le 9 avril, aucun courrier de Tanger n'est arrivé à Fez.

Les Kabyles proclament un nouveau sultan

Le fils d'Abd-el-Kader a été proclamé sultan par les Kabyles Beninfrata.

Les Kabyles Mostaza Benienli, Benittabdala, Tufit, Bocoya et autres ont signé leur adhésion et opèrent actuellement leur recrutement. On ignore dans quel but.

La marche en avant

Les échelons de la colonne Brulard continuent à passer le Bou-Regreg et à rejoindre à El-Kenitra la tête de la colonne. Les troupes attendront à El-Kenitra la concentration des approvisionnements, tandis que les goums vont avancer sur Lalla-Ito.

Les Beni-Hassen sont calmes ; ils sont retenus par la crainte d'être pris entre les goums et les mehallas formés à El-Ksar. La colonne a installé à El-Kenitra un poste mobile qui suivra la colonne.

On mande d'El-Ksar que des convois d'armes et de munitions sont partis pour Souk-el-Arba, où 500 hommes campent avec le lieutenant Jeannerod.

Les rebelles se rallieraient à Moulay-el-Zin

Londres, 1er mai. — Le *Times* publie une dépêche de Tanger disant qu'un courrier parti de Fez le 24 avril est arrivé avec des lettres dont il ressort qu'une reconnaissance envoyée au camp des Beni-M'tir, le 24 avril, y trouva peu de rebelles.

On croit que le plus grand nombre est parti pour Méquinez afin de se joindre à Moulay-el-Zin.

On ne sait toujours pas si ce dernier agit pour son compte ou comme représentant d'un autre prétendant au trône.

Son gouvernement comporterait, entre autres personnages, un agent politique français à Méquinez, lequel serait nommé ministre des Affaires étrangères.

On en déduit que les rebelles ne peuvent pas être animés de sentiments antieuropéens bien farouches.

Totalité des renforts

Les renforts que les récents événements du Maroc ont amené le gouvernement à expédier à Casablanca et dont les transports sont en cours d'exécution, comprennent :

Pour l'infanterie : 10 bataillons (zouaves, tirailleurs algériens, sénégalais et infanterie coloniale).

Pour la cavalerie : 4 escadrons d'Algérie et de Tunisie.

Pour l'artillerie : 4 batteries fournies partie par l'artillerie d'Algérie et de Tunisie, partie par l'artillerie coloniale.

Pour le génie : deux compagnies, auxquelles il faut ajouter les services et convois correspondants.

Ces renforts vont permettre au général Moinier d'organiser les troupes débarquées suivant un ordre de bataille qu'il fixera lui-même, mais qu'on peut estimer comme pouvant comprendre une brigade d'Algérie et une brigade coloniale (généraux Dalbiez et Ditte). Ces brigades se composant chacune d'un certain nombre de régiments de marche sous les ordres des colonels et lieutenants-colonels Chaix de Lavarène, Simon, Gouraud, Comte, Mazellier.

Bon sens allemand

La *Gazette de Cologne*, dans un article éditorial, s'exprime ainsi :

« On peut avoir des opinions différentes sur les dangers que court Fez, mais on ne peut pas dénier au gouvernement français le droit de prendre des mesures de secours. Il n'annonce pas une violation des engagements internationaux qu'il n'a pris. Aussi, ni le gouvernement allemand ni d'autres puissances intéressées dans le Maroc ne soulèveront d'objections contre la marche sur Fez. »

De son côté, dans sa revue de la semaine, le *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux, s'exprime dans les termes suivants :

« On ne saurait blâmer la France de re-

Un officier de chasseurs commandant un des goums, transmet aux chefs de section les ordres du général Moinier, le rôle de ceux-ci étant d'éclairer la colonne. On remarque que, malgré leur costume arabe, ils sont armés de la même carabine que les troupes montées françaises